

# Budget annexe « Aéroport d'Avignon » Budget Primitif 2025



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Jean-Luc BLANC** 

Chargée de mission : Christiane GAU Rapporteure : Isabelle LAFARGUE FERY



Rapporteure :
Isabelle LAFARGUE FERY (3ème collège), Présidente de la commission « Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux »
Assistée de Christiane GAU
Cet avis a été adopté par 117 voix dont 1 voix contre (Dominique RAULLIN de la FNE)
dans le cadre d'une saisine obligatoire Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

### Sommaire

1. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DU BUDGET ANNEXE « AEROPORT D'AVIGNON »	
1. 1. Les dépenses et les recettes	5
1. 2. Autorisation de programme ouvertes au BP 2024 : 4,1 M€	5
2. COMMENTAIRES ET AVIS DU CESER	6
EXPLICATION DE VOTE	7

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

# 1. Principaux éléments du Budget primitif 2025 du budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe « Aéroport d'Avignon » présente les principaux éléments suivants :

#### 1. 1. Les dépenses et les recettes

#### En section d'exploitation :

- Recettes réelles : 1,7 M€
   Les deux principaux postes de recettes sont la dotation versée par le budget principal de la Région (en diminution par rapport à la dotation versée en 2024) et la part « aéroports » de la DGD (Dotation générale de Décentralisation), versée par l'Etat.
- Dépenses réelles : 1 M€
   Elles concernent les dépenses d'entretien, les frais d'études, les taxes foncières, les charges financières, et les dépenses liées au contrat de délégation de service public.

#### En section d'investissement :

- Recettes réelles : 1,1 M€ correspondant à l'emprunt prévu.
- Dépenses réelles : 2 M€, pour couvrir le coût des opérations de mise à niveau, les travaux de réfection des chaussées, la rénovation des bâtiments, et l'annuité des emprunts

### 1. 2. Autorisation de programme ouvertes au BP 2024 : 4,1 M€

Elles permettront l'engagement de travaux, en particulier pour les opérations réglementaires dédiées aux « zones de sécurité d'extrémité de piste (RESA)¹.

¹ Ces aménagements ont pour fonction de limiter les conséquences d'un atterrissage ou d'un décollage dépassant l'extrémité de la piste d'atterrissage prévue, en permettant l'immobilisation d'un aéronef tout en assurant sa sécurité et son intégrité.

### 2. Commentaires et avis du CESER

Le CESER constate que les moyens alloués à ce budget annexe s'inscrivent dans la poursuite de la réalisation des objectifs de la Région, de développement sur le site d'activités économiques, de recherche et d'innovation, et d'essor de l'aviation d'affaires.

Le CESER prend acte des éléments qui lui sont présentés au titre du Budget Primitif 2025 du budget annexe Aéroport d'Avignon.

### **Explication de vote**

**1**er **Collège** Philippe CATINAUD

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges Bruno HUSS Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Intervention de Philippe CATINAUD au nom du 1<sup>er</sup> collège

Le 1<sup>er</sup> Collège note que le Budget Primitif 2025 - Budget Annexe « Aéroport Avignon » démontre le soutien de la Région pour cette infrastructure aéroportuaire qui dispose d'un foncier permettant de favoriser le développement régional en termes d'économie, d'emploi, et d'innovation.

Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> Collège souligne l'intérêt de poursuivre le développement de l'aviation d'affaires compte tenu de la situation géographique de l'Aéroport d'Avignon-Provence à proximité de l'Aéroport de Marseille Provence et de la Gare Avignon TGV.

Le 1<sup>er</sup> collège votera l'avis du CESER sur le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe « Aéroport d'Avignon ».

## Intervention de Bruno HUSS au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collèges

Les moyens alloués doivent permettre le bon fonctionnement de cet aéroport propriété de la Région, ainsi que les travaux nécessaires à sa sécurité.

Les 3ème et 4ème collèges voteront cet avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr www.ceser.maregionsud.fr